

Programme des Nations Unies pour le Développement



*Au service
des peuples
et des nations*

DEMANDE DE PRIX (RFQ) (Services internet)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 13/02/2018
Toutes les structures intéressées	N° Réf : 03/TCD10/02/2018

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) vous invite à lui soumettre votre proposition de prix hors taxes pour la fourniture d'une connexion internet **au Conseil Constitutionnel, au CNDP et au BPE** à N'Djamena au Tchad conformément aux spécifications techniques définies dans les termes de référence (TDRs) en annexe 2.

Les offres doivent être déposées dans l'urne située à la guérite des agents de sécurité/PNUD à l'entrée, au plus tard le **28/02/2018 à 15h00**, heure de N'Djamena, Tchad, Les offres qui seront reçues par le PNUD postérieurement à cette date-limite, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Une **visite de site** aura lieu le **20 février 2018 à partir de 10h00** en commençant par le **conseil constitutionnel**. Pour toute question éventuelle, adressez-vous à l'adresse faq.td@undp.org au plus tard le **24 février 2018**, les réponses à toutes les questions posées seront publiées sur le site de publication, <http://procurement-notices.undp.org/search.cfm>, au plus tard le **26 février 2018**.

Le dossier de cette demande de cotation comprend les annexes suivant :

- Annexe 1 : les exigences et conditions de soumission
- Annexe 2 : les termes de référence (TDRs)
- Annexe 3 : le formulaire de soumission
- Annexe 4 : les conditions générales du marché

Annexe 1 : Exigences et conditions de soumission

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(Veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	<input type="checkbox"/> FCA <input type="checkbox"/> CPT <input type="checkbox"/> CIP <input checked="" type="checkbox"/> DAP <input type="checkbox"/> Autre	
Le dédouanement ¹ , si nécessaire, sera à la charge :	N/A	
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Bureau du Conseil Constitutionnel, du CNDP et du BPE à N'Djamena au Tchad	
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ²	NA	
Distribution des documents de transport <i>(en cas d'utilisation d'un transitaire)</i>	N/A	
Date et heure limites de livraison prévues <i>(si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Cf. Chronogramme ou plan de travail	
Calendrier de livraison	<input checked="" type="checkbox"/> Requis <input type="checkbox"/> Non requis	
Exigences en matière de conditionnement	N/A	
Mode de transport	<input type="checkbox"/> AERIEN	<input type="checkbox"/> TERRESTRE
	<input type="checkbox"/> MARITIME	<input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : Selon le prestataire
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix ³	<input checked="" type="checkbox"/> Devise locale : F CFA	

¹ Doit être lié aux INCOTERMS choisis.

² Dépend des INCOTERMS. La suggestion visant à utiliser un service de messagerie privilégié par le PNUD n'est motivée que par la connaissance des procédures et des exigences en matière de documents qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement.

³ Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables aux transactions commerciales réalisées dans d'autres devises. La conversion d'une devise dans la devise privilégiée par le PNUD, si l'offre n'est pas libellée de

Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ⁴	<input type="checkbox"/> Doit inclure la TVA et autres impôts indirects applicables <input checked="" type="checkbox"/> Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables
Services après-vente requis	<input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'ouvrage sur une durée minimum de 06 mois <input checked="" type="checkbox"/> Appui technique
Date-limite de soumission de l'offre de prix	28 février 2018 à 15h00 heure locale : GMT+1
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	<input checked="" type="checkbox"/> Français
Documents à fournir ⁵	<input checked="" type="checkbox"/> le formulaire de soumission fourni dans l'annexe 3, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; <input checked="" type="checkbox"/> Autres <u>Pièces administratives :</u> <ul style="list-style-type: none"> • l'autorisation administrative • le registre de commerce • les justificatifs de paiement d'impôt en cours de validité à la date limite de la soumission <u>Offre technique (justificatifs obligatoires, le manque ou le défaut d'un des justificatifs suffit pour rejeter l'offre technique)</u> <input checked="" type="checkbox"/> attestations des travaux similaires réalisés dans au moins 3 organisations différentes au cours des 3 dernières années (fournir les adresses mails et téléphoniques de vos personnes références dans ces organisations) <input checked="" type="checkbox"/> planning d'exécution des travaux (délai de livraison, chronogramme et/ou plan de travail) <input checked="" type="checkbox"/> conformité aux spécifications techniques. <input checked="" type="checkbox"/> Personnel clé à affecter au projet : Noms et qualifications du personnel clé qui exécutera les travaux en indiquant : ☞ le Team Leader (joindre le CV) ☞ le personnel d'appui (joindre le CV d'au moins 2)

la manière requise, se fera uniquement à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'émission du bon de commande par le PNUD.

⁴ Ceci doit être concilié avec les INCOTERMS requis par la RFQ. En outre, l'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les biens.

⁵ Les 2 premiers éléments de cette liste sont obligatoires pour la fourniture de biens importés.

	<p><u>Offre financière</u></p> <p>* Lettre de soumission</p> <p>* bordereau de prix (proforma)</p>
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<p><input checked="" type="checkbox"/> 120 jours</p> <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Offres de prix partielles	<p><input checked="" type="checkbox"/> Interdites</p> <p><input type="checkbox"/> Autorisées <i>[veuillez énoncer les conditions applicables aux offres de prix partielles et assurez-vous que les exigences sont dûment indiquées pour autoriser les offres de prix partielles (par ex. dans les lots, etc.)]</i></p>
Conditions de paiement ⁶	<p><input type="checkbox"/> 100% dès livraison complète.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p>✓ 1^{ère} tranche : avance de démarrage (20% du montant total) payable après réception par le PNUD de la caution bancaire au montant équivalent</p> <p>✓ 2^{ème} tranche : 70% du montant total du marché payable après réception provisoire, certification par le PNUD des services rendus conformément aux prescriptions techniques</p> <p>✓ 3^{ème} tranche : 10% du montant total du marché payable 6 mois après la réception provisoire et la certification définitive par le PNUD pour services rendus conformes.</p>
Indemnité forfaitaire	
Critères d'évaluation <i>[cochez en tant que de besoin]</i>	<p><input checked="" type="checkbox"/> L'offre avec le plus bas prix parmi les offres répondant aux termes de référence et conformes aux exigences techniques.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Exhaustivité des services après-vente</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du contrat/des conditions générales du contrat <i>[il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés]</i></p> <p><input type="checkbox"/> Délai de livraison le plus court / délai d'exécution le plus court et le plus réaliste</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres <i>[Acceptation des exigences techniques ci-dessus]</i></p>
Le PNUD attribuera un contrat à :	<p><input checked="" type="checkbox"/> Une et une seule entreprise</p>

⁶ Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de \$30,000 ou plus, le PNUD obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au fournisseur.

	<input type="checkbox"/> Un ou plusieurs fournisseurs, en fonction des facteurs suivants : <i>[expliquez de manière exhaustive comment et pourquoi ceci sera effectué. <u>Veillez-vous abstenir de choisir cette option sans indiquer les paramètres d'attribution de contrats à plusieurs fournisseurs]</u></i>
Type de contrat devant être signé	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat de travaux/bon de commande <input type="checkbox"/> Contrat de longue durée ⁷ (si un CLD doit être signé, indiquez le document correspondant à l'engagement du fournisseur. Par ex., le BC, etc.) <input type="checkbox"/> Autre(s) type(s) de contrat(s) <i>[veuillez préciser]</i>
Conditions particulières du contrat	<input checked="" type="checkbox"/> Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement dans le délai (se référer au plan de travail/chronogramme)
Conditions de versement du paiement	<input checked="" type="checkbox"/> évaluation satisfaisante et conforme aux TDRs <input checked="" type="checkbox"/> Installation complète <input checked="" type="checkbox"/> Réussite de l'ensemble des tests <input checked="" type="checkbox"/> Acceptation écrite des travaux sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ
Annexes de la présente RFQ ⁸	<input checked="" type="checkbox"/> Prescriptions techniques (annexe 2) <input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 3) <input checked="" type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁹	faq.td@undp.org Les réponses à toutes les questions posées seront publiées sur le site de publication, http://procurement-notices.undp.org/search.cfm , au plus tard le 26 février 2018.

Les propositions seront examinées au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

⁷ Durée minimum d'un (1) an pouvant être prolongée dans la limite de trois (3) ans sous réserve d'une évaluation satisfaisante des résultats.

⁸ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁹ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

Samson Mbaindiguirel
Procurement Assistant
14 février 2018

<p style="text-align: center;">Annexe 2 : TERMES DE REFERENCE « Fournisseur de services internet pour les institutions en charge du processus électoral »</p>

1. Contexte

Dans le cadre de son appui aux institutions de la République, le PNUD à travers le Projet d'Appui au Cycle Electoral au Tchad (PACET) envisage de doter les institutions en charge du processus électoral d'une connexion internet de haut débit. Cette assistance permettra d'améliorer l'efficacité et la performance du Conseil Constitutionnel, du Cadre National de Dialogue Politique (CNDP) et du Bureau Permanent des Elections (BPE) entre deux élections et dans la planification et la préparation des prochaines échéances électorales.

Le fournisseur doit assurer le service de bout en bout, notamment en garantissant une bande passante dédiée fiable et un support 24h/24 et 7j/7. En plus, l'installation devra remplir les caractéristiques jointes en annexe.

2. Objectif

Fournir des services internet de haut débit de qualité et à des prix raisonnables au Conseil Constitutionnel, au CNDP et au BPE.

3. Durée

Au départ, le contrat couvrant le service de fourniture d'une connexion internet sera signé pour six(6) mois et pourra être prolongé pour une durée de un(1) an. Le PNUD se réserve le droit de vérifier tous les six (6) mois les coûts des services internet afin de s'assurer que les montants payés sont raisonnables. Le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) a une obligation de mettre à jour les coûts du service internet au moins une fois par an dans le cas où le prix à payer par le PNUD est différent des coûts de référence. Une période d'essai d'un mois est requise dans les locaux visés et aucun paiement ne sera effectué pour la période d'essai.

4. Etendue des services

- a. Le service de connexion à Internet doit être de type relais de trame, liaison spécialisée ou liaison radio sans fil.
- b. Le service de connexion à Internet sera utilisé dans les bureaux du Conseil Constitutionnel, du CNDP et du BPE
- c. Au besoin, l'ajustement régulier du prix est effectué tous les six (6) mois à travers des notifications informelles faisant référence à l'entente préalable.
- d. Garantie minimale de 98% de disponibilité, 24heures sur 24heures et 7jours sur 7.
- e. Le fournisseur doit disposer d'un outil de trafic afin d'avoir un rapport détaillé.
- f. Un support Help Desk 24/7 est à mettre à la disposition du Conseil Constitutionnel par téléphone ou sur site, selon la gravité du problème avec un personnel dévoué et alloué par le FAI.

- g. Fournir tout l'équipement nécessaire et les autres accessoires pour garantir une haute disponibilité du signal.
- h. Un accord de niveau de service (SLA) pour garantir le service minimal de 98%. La SLA doit fournir le Onom de la personne-ressource par couche.
- i. Fournir le cout de la connexion internet.
- j. Fournir les détails techniques tels que le temps de latence moyen maximal d'environ 250 ms.
- k. Le FAI devrait avoir au moins une ligne de secours à l'international, joindre le schéma de routage à l'international.
- l. Fournir au moins 4 adresses IP routables statiques.
- m. Fournir l'accès SNMP en lecture seule au routeur (passerelle) pour le système de contrôle interne du Conseil Constitutionnel. Le PNUD fournira les éléments techniques.
- n. Le FAI devrait avoir un système de surveillance d'utilisation de la bande passante par MRTG ou tout autre outil de surveillance.
- o. Prix du service internet et autres médias internet doivent être cités comme un seul prix.
- p. Tout réglage du routeur doit être effectué par le fournisseur d'accès internet sans frais.

5. Mise à jour et revue de performances

- a) Le fournisseur d'accès internet (FAI) devra tenir le Conseil Constitutionnel, le CNDP et le BPE au courant de toutes modifications majeures de son système, défaillances locales ou internationales, qui peuvent impacter ses services et procédures.
- b) Le FAI, le Conseil Constitutionnel, le CNDP et le BPE se réuniront périodiquement pour discuter de questions d'intérêt commun, afin d'examiner la performance du fournisseur et pour discuter également des améliorations que le fournisseur ou le Conseil Constitutionnel, le CNDP ou le BPE devraient faire afin de parvenir à un service et un soutien plus efficace.
- c) Le FAI doit organiser des réunions par trimestre pour discuter des mises à jour de servies avec le Conseil Constitutionnel, le CNDP et le BPE.

6. Performances

Le Conseil Constitutionnel, le CNDP et le BPE mettront un système d'évaluation périodique des services rendus par le fournisseur, système sur les domaines suivants

- **Accès internet**
 - La disponibilité du service (le service sortant doit garantir pour toutes les stations connectées une disponibilité d'au moins 99,99% en moyenne annuelle et 99,7% durant le mois le moins favorable)
 - Le Navigation Web
 - La Qualité mail, FTP et autres services

- Le support technique

7. Conditions de paiement et devises

- Les prix doivent être libellés en monnaie locale (CFA)
- Les frais d'installation sont payés après l'achèvement de l'installation, mise en service et la certification par le Conseil Constitutionnel.
- Les consommations mensuelles sont payées dans les 30 jours civils, à compter de la réception des factures par le Conseil Constitutionnel.
- Toute facture doit être accompagnée du rapport détaillé mentionné dans la partie 4.
- Le Conseil Constitutionnel se réserve le droit de réduire les frais, si l'interruption de service par le fournisseur est continue et dépasse cumulativement 24 heures dans la semaine.

Annexe 1 : spécifications techniques minimales de la connexion internet

Bureau Conseil Constitutionnel

	description	Specifications / Remarques
1	Type de la ligne	Dédiée, liaison radio
2	Capacité bande passante	Ligne avec option de capacité disponible de 512kbps down / 256kbps up
3	Adresses IP publiques	Au minimum deux (4) adresses IP routables
4	Routage	Mise à disposition et configuration du routeur
5	Sécurité avancée	Capacité à faire du NAT intégré
6	DNS	DNS principales et DNS de secours disponibles
7	Equipements su site	Installation de tous les équipements et accessoires nécessaires pour une disponibilité de bande passante demandée et qualité de la connexion Internet assurées
8	Suivi du trafic	Le fournisseur disposera des outils de suivi du trafic en ligne pour établir un rapport détaillé
9	Disponibilité (Service Level Agreement-SLA)	99,5%
10	Point focal et gestion du site	Deux personnes de contact au minimum dédiées à cette connexion
11	Service client	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 - Hotline Support Entreprise
12	Fabrication pylône	
	Nombre d'accès point par niveau	

Annexe 3 : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR¹⁰

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur¹¹)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les services définis dans les termes de référence (TDRs) en annexe conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence :
03/TCD10/02/2018:

Offre financière à détailler:

- ✓ Pour Le Conseil Constitutionnel
- ✓ Pour le CNDP
- ✓ Pour le BPE

Le coût total

NB : l'offre partielle sera rejetée

¹⁰ Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

¹¹ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION DE L'ENTREPRISE

(Ce formulaire doit être soumis en utilisant uniquement le format de lettre avec entête officielle de l'entreprise)

[Insérer : lieu]

[Insérer : Date]

To: [Insérer : Nom et adresse du point focal du PNUD]

Cher Monsieur/Madame:

Nous, soussigné, offrons par la présente à exécuter les services suivants au PNUD conformément aux exigences définies dans la demande de proposition (RFQ) qui date du [Spécifier la date], et toutes ses annexes, ainsi que les provisions des Conditions et Termes Généraux du PNUD:

A. Qualifications du Fournisseur de Service

L'entreprise doit décrire et expliquer comment et pourquoi il est la meilleure entité qui peut satisfaire aux besoins du PNUD en indiquant les éléments suivants :

- a) Profile – décrire la nature de ses affaires, domaine d'expertises, licences, certifications, accréditations ;*
- b) Licences d'affaires – Pièces d'enregistrement, Certification de paiement des Taxes, etc. ;*
- c) Derniers états financiers audités– Compte de résultat/revenu et bilan pour indiquer sa stabilité financière, liquidité, solvabilité et sa réputation sur le marché, etc.;*
- d) Expérience professionnelle – liste des clients pour les services similaires à ceux qui sont sollicités par le PNUD, en fournissant la description des tâches contractuelles, la durée des contrats, les valeurs contractuelles, les références de contrat ;*
- e) Certificats et Accréditation – y compris les Certificats de Qualité, les patentes d'enregistrement, les Certificats de Protection de l'Environnement, etc.;*
- f) Une Déclaration Ecrite que l'Entreprise n'est pas sur la liste de la Résolution 1267/1989 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la liste de la Division des Achats des Nations Unies ou Autre liste des Nations Unies des*

fournisseurs inéligibles.

B. Méthodologie proposée pour la prestation de Services

L'entreprise doit décrire comment il répondra aux besoins exprimés dans la demande de proposition (RFQ); en fournissant une description détaillée des caractéristiques essentielles de la performance, les conditions de la production des rapports et les mécanismes d'assurance-qualité qui seront mis en place, en démontrant que la méthodologie proposée sera appropriée aux conditions et contextes locaux de travail.

C. Qualifications du Personnel Clé

Si exigé dans la demande de proposition (RFQ), l'entreprise doit fournir :

- a) Noms et qualifications du personnel clé qui exécutera les travaux en indiquant qui est le Team Leader, le personnel d'appui, etc.;*
- b) Les CVs démontrant les qualifications doivent être soumis si exigé dans la RFQ et;*
- c) Confirmation Ecrite de chacun des membres du personnel à déployer pour sa disponibilité pendant la période d'exécution du contrat.*

D. Coût Ventilé pour chaque Réalisation*

N°	Réalisation	Pourcentage du Coût Total (<i>Portion de Paiement</i>)	Prix (<i>Forfait, Tout Inclus</i>)
1			
2			
3			
4			
	Total	100%	

**Ceci devra servir de base pour le paiement des tranches.*

*[Noms et Signature de la Personne Autorisée
chez le Fournisseur de Service]
[Fonction/Titre]*

Annexe 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES SERONT COMMUNIQUER SELON LE TYPE DE CONTRAT.